

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240314-0062024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/03/2024

DELIBERATION N° 006-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Christophe MAUREL, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS D'INSTALLATION DE FEUX REGULATEURS DE VITESSE SUR LA RD908

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite aux pétitions reçues en mairie concernant la vitesse excessive des véhicules sur la RD908 qui traverse la commune, il est nécessaire d'agir.

En effet, les administrés mais également les élus du CMJE (Conseil Municipal des Jeunes Enfants) nous ont fait part de leur inquiétude concernant leur sécurité.

Une étude de vitesse qui a été effectuée par le Conseil Départemental de l'Hérault du 15 au 28 mars 2022, fait ressortir une vitesse supérieure aux limitations à l'entrée du village côté stade. De plus, les riverains rue des Pountils ont également fait part de leur inquiétude.

Suite à une visite sur les lieux avec certains élus et un professionnel de l'installation de feux régulateurs de vitesse, des points stratégiques ont été choisis pour leur implantation. Ils seront au nombre de quatre, répartis le long de la traversée avec pour but de réduire la vitesse des véhicules.

Concernant la fourniture et la pose de ces feux réducteurs de vitesse, plusieurs devis ont été demandés et se détaillent comme suit :

TRAVESSET :

Fourniture et pose de 4 feux tricolores récompenses ainsi que la mise en place de la signalisation : 26 841.99 € HT soit 32 210.39 € TTC

WP SIGNALISATION :

Fourniture et pose de 4 feux tricolores récompenses ainsi que la mise en place de la signalisation : 27 985.87 € HT soit 33 583.04 € TTC

ELANCITE :

Fourniture de 4 feux tricolores récompenses avec signalisation : 19 174 € HT soit 23 008.80 € TTC

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 12 voix POUR, 2 voix Contre, 1 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240314-0062024-DE



APPROUVE la pose de quatre feux réducteurs de vitesse le long de la RD908 qui traverse la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société **TRAVESSET** pour un montant de 26 841.99 € HT soit 32 210.39 € TTC

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.